



25ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, M. Suliman Baldo

Genève, le 26 mars 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali pour son rapport et son analyse concernant la fragilisation de l'autorité de l'Etat malien ainsi que la situation des droits de l'homme dans ce pays. La Suisse partage ses inquiétudes.

En dépit des avancées dans le processus de sortie de crise, nous regrettons de constater que les conditions sécuritaires au nord du pays demeurent les plus précaires et que les violences des groupes armés se manifestent de plus en plus au détriment des populations civiles. Monsieur l'Expert indépendant, quelles mesures la Communauté internationale peut-elle prendre afin de faciliter le retour de l'état de droit ainsi que la reprise du fonctionnement effectif des institutions étatiques au Nord du Mali ?

La Suisse reste aussi préoccupée par les cas de violences, physiques ou sexuelles, exercées sur des catégories de personne bénéficiant, au Mali, d'une protection particulière au regard du droit international à savoir les femmes, les enfants ou les personnes privées de liberté. Monsieur l'Expert indépendant, comment la Communauté internationale peut-elle agir afin de faire cesser ces violations graves du droit international ? Comment peut-elle notamment amener le gouvernement malien à autoriser l'accès aux personnes détenues par la Sécurité de l'Etat ?

Votre rapport met en exergue les risques inhérents à l'impunité. Préoccupée par les allégations de violation du droit international dans le Nord du Mali, la Suisse a appuyé, en 2013, le déploiement d'observateurs des droits de l'homme placés sous l'égide de l'Union Africaine. Monsieur l'expert indépendant, quel est votre regard sur la nouvelle Commission vérité, justice et réconciliation, dont le mandat portera en grande partie sur les investigations des violations du droit international ?

Merci, Monsieur le Président.
